

**LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »**

*Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991*



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

***Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°26 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »***

**Semaine du 26 septembre au 2 octobre 2016**



***En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 2 octobre 2016, au moins 317 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.***

**TABLE DES MATIERES****PAGES**

<i>SIGLES ET ABBREVIATIONS</i> .....	3
<i>0. INTRODUCTION</i> .....	4
<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME</i> .....	4
<i>I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE</i> ..	4
<i>I.2. CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES</i> ...	5
<i>I.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS</i> .....	5
<i>I.4. CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ILLEGALES</i> .....	6
<i>I.5.DROIT A L'EDUCATION</i> .....	8
<i>I.6.DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE</i> .....	8
<i>I.7. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE</i> .....	9
<i>II.FAITS SECURITAIRES</i> .....	10
<i>II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES</i> .....	10
<i>II.2. DES ATTAQUES ARMEES</i> .....	10
<i>II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES</i> .....	11
<i>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</i> .....	12

## **SIGLES ET ABREVIATIONS**

**API** : *Appui à la Protection des Institutions*

**CNARED** : *Conseil National pour le Respect de l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation au Burundi et de l'Etat de Droit*

**CNDD-FDD**: *Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie*

**CPI** : *Cour Pénale Internationale*

**DDH** : *Défenseur des Droits Humains*

**ECOFO** : *Ecole Fondamentale*

**FAB**: *Forces Armées du Burundi*

**FDN** : *Forces de Défense Nationale*

**FNL** : *Front National de Libération*

**IPA** : *Institut de Pédagogies Appliquées*

**ONU** : *Organisation des Nations Unies*

**PJ** : *Police Judiciaire*

**RDC** : *République Démocratique du Congo*

**RN** : *Route Nationale*

**SNR**: *Service National de Renseignement*

**UA** : *Union Africaine*

**UE** : *Union Européenne*

**UPD** : *Union pour la Paix et le Développement*

## **0. INTRODUCTION**

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'homme ont été enregistrées : au moins 9 personnes ont été tuées, au moins 4 personnes ont été torturées, au moins 2 personnes ont été portées disparues, au moins 27 personnes ont été arrêtées arbitrairement par la police burundaise en collaboration avec des jeunes du parti au pouvoir, les Imbonerakure.

Au cours de cette semaine concernée par ce Bulletin n°26, des éléments des Forces de Défense et de la sécurité ont continué à être victimes de la répression.

Le phénomène de cadavres continue dans le pays où 3 cas ont été enregistrés par la Ligue Iteka.

Le phénomène des attaques armées démontre une fois de plus une situation sécuritaire précaire qui mérite une attention particulière.

Le bulletin revient sur la situation de la sécurité alimentaire qui se dégrade suite au contexte sociopolitique et sécuritaire lié au troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Il revient aussi sur la situation de l'éducation au Burundi où le changement du système éducatif non bien préparé provoque aujourd'hui de multiples défis préjudiciables au droit à l'éducation.

### ***I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME***

#### ***I.1 .CAS D'ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE***

##### **Deux personnes tuées en commune Gatara, province de Kayanza**

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 octobre 2016, vers 2 heures du matin, deux veilleurs nommés Sinamuhama et Kanyegeri ont été tués poignardés sur la colline Ngoro, zone Ngoro, commune Gatara, en province Kayanza. Selon des sources sur place, des hommes armés soupçonnés être des policiers et des Imbonerakure tentaient de se ravitailler en volant dans des boutiques et ménages. Les deux victimes ont crié pour alerter la population des environs de la localité et ont été fusillées. Elles ont rendu l'âme sur le champ. Les auteurs de ce crime n'ont pas été appréhendés. La police n'a fait par après que constater le double crime sans aucune autre forme d'enquête.

## **Deux personnes tué et deux autres blessées en commune Mutaho, province Gitega**

En date du 28 septembre 2016, aux environs de 20 heures 30 minutes, une personne a été tuée et deux autres blessées sur le champ lors d'une attaque menée par une dizaine de présumés voleurs armés sur un bistrot d'un certain Adolphe Hakizimana situé tout proche du marché de la commune Mutaho, province Gitega. Des sources sur place soupçonnent que ce crime a été commis par des jeunes Imbonerakure en complicité avec certains policiers. Un cadavre d'une deuxième personne tuée nommée Mabuno, natif de cette même colline, a été retrouvé nu près d'un cimetière non loin du lieu attaqué. Des rumeurs disant que la victime avait été tuée le groupe de voleurs ont circulé. Ces derniers auraient tué cette personne qui avait été blessé lors de l'incident car ils avaient peur d'être dévoilés, selon ces mêmes sources. Des téléphones portables et une somme d'argent non évaluée ont été volés. Beaucoup de balles ont été tirées et une grenade a été lancée blessant à la jambe Adolphe, le propriétaire du bistrot et son épouse qui était sur le lieu.

### ***1.2. CAS D'ARRESTATIONS ET ENLEVEMENTS SUIVIS DE DISPARITIONS FORCEES***

#### **Un étudiant enlevé et porté disparu à partir de la zone urbaine Nyakabiga, Mairie de Bujumbura**

En date du 30 septembre 2016, Aimable Manirakiza, étudiant à l'IPA a été enlevé et conduit dans un lieu inconnu embarqué à bord d'un pick-up rempli de policiers lourdement armés.

Les faits se sont déroulés en fin d'après-midi sur la 9<sup>ème</sup> avenue du quartier Nyakabiga III, près du campus Mutanga, en zone urbaine de Nyakabiga, Mairie de Bujumbura. Deux personnes en tenue civile, armées de pistolet se sont approchées de lui avant de tirer en l'air. La victime a alors crié au secours et a tenté de s'enfuir mais était déjà maîtrisée. Tout de suite, un véhicule de la police qui était tout proche l'a embarquée vers un lieu inconnu.

#### **Un membre du parti politique UPD Zigamibanga enlevé et porté disparu**

En date du 27 juillet 2016, le nommé Sadik Bampoyubusa, membre du parti politique UPD Zigamibanga, a été enlevé par des policiers se trouvant dans un véhicule du chef de poste de police Bwiza. Des sources sur place ont indiqué que la victime a été arrêtée en pleine journée à la 2<sup>ème</sup> avenue de la zone urbaine de Bwiza, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. La victime a été conduite vers une destination inconnue. Sa famille et ses proches pensent qu'il a été tué car depuis le jour de son arrestation, ils n'ont pas reçu de nouvelle de lui.

### ***1.3. CAS DE TORTURES, TRAITEMENTS INHUMAINS OU DEGRADANTS***

#### **Un commerçant torturé en province de Muyinga**

Un commerçant du marché du centre-ville Muyinga, le nommé Gérard Muntunuwundi a été torturé par des policiers en complicité avec l'administrateur communale et le gouverneur de province. Selon des sources sur place, la victime a passé quelques jours à l'hôpital avant d'être appréhendée et conduite au cachot de police du commissariat provincial. Accusé

d'insubordination, le chef de quartier Swahili Abdu Karim Ndayavugwa, Philippe Nkezamihigo, administrateur communal et Aline Manirabarusha, gouverneur de Muyinga l'ont livré aux policiers et Imbonerakure qui l'ont torturé jusqu'à ce que la victime soit incapable de marcher.

### **Une personne arrêtée et torturée en commune Nyanza-Lac, province de Makamba**

Evariste Kabura, professeur au Lycée communal de Kabonga, commune Nyanza-lac, province Makamba, a été arrêté et torturé sévèrement par les jeunes Imbonerakure de Kabonga ce jeudi le 29 septembre 2016. Il a des blessures et des plaies sur son corps. On l'a ensuite ligoté et a été livré au SNR de Makamba. Après intervention des DDHs, il a été transféré au cachot de la PJ Makamba. Il est accusé d'atteinte à la sécurité intérieur de l'État.

### **Quatre personnes arrêtées en commune et province Makamba**

Le Gouverneur de province Makamba, Gad Niyukuri, a arrêté le 24 septembre 2016 vers 18 heures 35 minutes, quatre personnes Gilbert Rukerindanga alias Nzuzi, Jean Claude Tuyishemeze, Nestor Havyarimana, Eric Bizumukama et Bernard Nsabimana. Ces quatre personnes ont été embarquées par force dans une camionnette du Gouverneur et ont passé trois heures dans les enceintes de la police de Makamba avant d'être relaxées le lendemain le 25 septembre 2016. Ils sont accusés d'organiser des réunions visant à perturber la sécurité. Cependant ces quatre fonctionnaires venaient de leurs services et faisaient des échanges au rond-point de la commue Makamba. Rappelons que le Gouverneur de la province Makamba a instauré un couvre-feu dans toute la province à partir de 22 heures et a interdit qu'un groupe de plus de trois personnes puisse se rassembler au rond-point de la commune Makamba à partir de 18 heures, ce qui est une restriction très grave des libertés individuelles.

## ***1.4. CAS D'ARRESTATIONS ET DE DETENTIONS ILLEGALES***

### **Deux personnes arrêtées l'un en province de Rutana, et l'autre en province de Makamba**

La première personne nommée Jean-Paul Kagaba, de nationalité rwandaise a été arrêtée dans la matinée du 30 septembre 2016 à son domicile situé en commune et province de Rutana à la suite d'une fouille perquisition policière organisée chez elle sur un mandat du procureur de la république en province Rutana. Des sources sur place indiquent que des agents du SNR l'ont directement embarquée vers Bujumbura. Selon des voisins interrogés, la victime travaillait dans un centre ophtalmologique depuis deux ans et a été victime simplement de sa nationalité car rien n'a été retrouvé de compromettant dans son domicile

La deuxième personne arrêtée le 29 septembre 2016 est un Ingénieur nommé Gervais Niyongabo, Président du parti FEDES Sangira et membre du Directoire du CNARED. Elle a été arrêtée alors qu'elle était en mission de travail en province de Makamba. Des agents du SNR l'ont embarquée à bord d'un véhicule camionnette double cabine plaque : 26394 probablement de la présidence après lui avoir présenté un mandat d'amener. Selon des informations recueillies sur place, M. Niyongabo a été malmené par des agents du SNR avant d'être embarqué vers Bujumbura. Le président du FEDES-SANGIRA travaillait à l'inspection générale de l'État. Il faisait partie d'une équipe de formateurs et accompagnait des

administrateurs communaux. Il participait à un séminaire de formation à l'Hôtel East Africa de Nyanza-Lac.

Selon une source policière, son interpellation a eu lieu sur mandat de la cour d'appel de Bujumbura sous l'accusation de participation à des bandes armées.

Selon des sources sur place, les agents du SNR détiennent plusieurs mandats d'arrêt, mandats d'amener et mandats dépôts qui sont vierges mais signés et cachetés des sceaux des différents parquets de la république ou parquets généraux.

Dès que ces agents décident d'arrêter ou de faire disparaître une personne, ils n'ont qu'à compléter le nom de cette personne et l'infraction qu'ils veulent coller à cette personne. Ils brandissent alors le mandat d'amener / d'arrêt à la personne qui obéit aussitôt croyant qu'elle va être conduite chez un magistrat du parquet. Après l'arrestation, la personne est directement conduite dans une chambre de torture dans un bureau du SNR. Certaines de ces personnes y passent plusieurs mois avant d'être transférées dans des prisons officielles, d'autres y sont exécutées puis jetés dans la brousse ou dans les rivières et d'autres sont carrément portés disparues.

### **Dix personnes dont un journaliste arrêtées en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura**

En date du 2 octobre 2016, vers 18 heures, dix personnes dont un journaliste de la Radio de l'Eglise catholique « Maria » Salvator Nahimana ont été interpellées par les militaires et les policiers à la 9<sup>ème</sup> avenue du quartier Mutakura, en zone urbaine de Cibitoke, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Elles ont été conduites au cachot de la commune avant d'être transférées au cachot du SNR tout proche de la Cathédrale Regina Mundi. Selon des sources sur place, ces personnes étaient des chrétiens catholiques qui étaient dans une réunion familiale paroissiale. Le chef de quartier Madame Adèle est à l'origine de cette arrestation injuste, selon les témoins des victimes.

### **Un homme d'affaires arrêté en Mairie de Bujumbura**

Le vieux Gédéon Gihaga, âgé de 74 ans et souffrant d'hypertension, a été arrêté en date du 28 septembre 2016 puis détenu à l'un des cachots du SNR en Mairie de Bujumbura. Selon des témoins de la scène, le vieux rentrait tranquillement dans son véhicule à son domicile situé au quartier INSS en zone urbaine de Rohero. Au moment où il allait entrer dans sa parcelle, un véhicule du SNR l'avait poursuivi et l'a exigé de rebrousser chemin et de le suivre jusqu'au bureau du SNR tout proche de la cathédrale Regina Mundi. Sa famille s'inquiète pour sa sécurité et sa santé. Elle n'a pas été autorisée à le voir depuis son arrestation. Des informations provenant du SNR indiquent que le Président Pierre Nkurunziza a ordonné à ce Service de trouver tous les moyens pour collecter de l'argent en vue de continuer à travailler sans difficulté financières. Cet homme d'affaire de renommé a donc été arrêté pour le forcer à céder une somme importante d'argent que des agents de ce service lui exige, selon ces mêmes sources. Dans ce même plan d'extorquer de l'argent, des menaces pareilles sont adressées aux propriétaires des maisons de change à Bujumbura où chacun doit payer un montant de 220.000 fbu chaque trois mois pour pouvoir continuer à travailler.

## **Cinq fidèles d'Agathon Rwasa arrêtés en province Rumonge**

Les nommés Boniface Ndinzuruvugo alias Zoulou, Étienne Ntigirinzigo, Emmanuel Barutwanayo, Étienne Nzoza et Pierre Ntigirinzigo, tous membres fidèles du FNL aile d'Agathon Rwasa, ont été arrêtés après-midi, le 26 septembre 2016, sur la colline de Mayendi, zone Kigwena, commune et province Rumonge. Ils sont détenus au cachot de la police de Rumonge accusés d'avoir tenu une réunion illégale. Les victimes et les témoins affirment cependant qu'elles étaient réunies autour d'une fête familiale. Les motifs politiques sont à la base de ces arrestations, selon des sources policières et militaires opposées à ces arrestations qu'ils qualifient d'arbitraires.

## **Deux étudiants arrêtés au campus Mutanga, Mairie de Bujumbura**

En date du 28 septembre 2016, des policiers ont été déployés, vers 1 heure du matin, sur le campus universitaire de Mutanga. Selon des sources sur place, ces policiers se sont dirigés directement vers une chambre abritant deux étudiants. Pris de panique, ces derniers n'ont pas ouvert tout de suite. C'est vers 9 heures du matin qu'ils ont fini par sortir. La fouille qui s'en est suivie n'a rien trouvé de compromettant dans cette chambre. Sans révéler aucun motif, la police a embarqué les deux jeunes qui ont par la suite été libérés en date du 28 septembre 2016.

### ***1.5.DROIT A L'EDUCATION***

Au moins 80.000 élèves sont exclus du système éducatif burundais à partir de cette année scolaire 2016-2017 pour avoir échoué aux différents tests nationaux en neuvième année de l'ECOFO et de dixième de l'ancien système scolaire qui vient de fermer ses portes, Dans l'esprit du nouveau système ECOFO, ces enfants sont supposés avoir terminé leur cursus scolaire pour rejoindre les métiers qu'ils n'ont malheureusement pas suivis dans le système. Depuis le début de l'introduction de ce système ECOFO, les parents et les experts en éducation n'ont cessé d'émettre des critiques dénonçant la « précipitation et l'impréparation du système ». Aujourd'hui, à l'issue du système, non seulement les enfants n'ont pas la maturité et les compétences pour affronter la vie professionnelle mais aussi les enfants qui ont eu accès à la poursuite du système n'ont pas encore eu droit aux cours depuis le début de la rentrée scolaire intervenue le lundi 26 septembre 2016. Le deuxième cycle de l'ECOFO manque tout ce qui est nécessaire pour commencer, se lamentent des parents et des analystes scolaires burundais. « Les enfants sont victimes d'un système politique qui met en avant des intérêts strictement individuels au-dessus de l'intérêt général et qui n'a pas de vision sociale et éducative bien réfléchi », précise un analyste interrogé. Ce dernier demande au gouvernement de donner des opportunités à ces enfants pour reprendre l'année aussi bien en 9<sup>ème</sup> et en 10<sup>ème</sup> années. Pour réduire le nombre d'enfants qui ont échoué en 10<sup>ème</sup> année, le gouvernement devrait permettre aux enfants de reprendre les études en créant des classes spéciales de redoublement dans des écoles secondaires.

### ***1.6.DROIT A LA SECURITE ALIMENTAIRE***

La crise politico-sécuritaire engendrée par le troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza a eu des effets négatifs sur la production, la disponibilité des produits alimentaires de première nécessité qui ont connu une hausse vertigineuse des prix. Le pays s'est enfermé dans une asphyxie économique après avoir rejeté toute tentative de la coopération qui allait



dans le sens de lui suggérer des solutions à la crise créée par le mandat contesté du Président Pierre Nkurunziza.

Cette crise a aggravée la situation alimentaire et sanitaire de la majeure partie de la population burundaise. Selon des données fournies par les bureaux provinciaux de la Santé, 2228 personnes sont mortes de paludisme durant les 28 premières semaines de l'année 2016, soit une moyenne de 80 victimes par semaine.

### ***1.7. VIOLATION DU DROIT A UNE JUSTICE EQUITABLE***

Les violations du droit à une justice équitable constituent l'une des conséquences directes de la répression initiée par le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza. Le Bulletin de la ligue Iteka en revient souvent avec des cas illustratifs.

#### **Un dossier qui traîne en commune province de Rutana**

Violette Ndayishimiye, une travailleuse domestique incarcérée depuis le 8 septembre 2016 était toujours en prison le 2 octobre 2016. Elle est détenue pour atteinte à la sûreté intérieure de l'État après être accusée d'avoir insulté des porteurs du « flambeau de la paix », un projet initié par le Président Pierre Nkurunziza.

Le dossier en cours d'instruction n'est plus entre les mains du premier substitut instructeur.

Selon des informations en provenance du parquet de Rutana l'affaire divise les magistrats. Et c'est désormais le procureur qui traite directement et qui a pris le dossier en main. Le premier magistrat était disposé à relâcher Violette, faute de charges. Alors que sa patronne prétend qu'elle est mineure (17 ans), le procureur exige de son côté un extrait d'acte de naissance qui l'atteste pour la relâcher. Pourtant la raison de libérer cette fillette ne doit pas résulter de son âge mais de son innocence, selon un magistrat qui traite le dossier.

#### **Des militaires victimes de manipulation de justice en province de Ngozi**

En date du 30 septembre 2016, dix-huit militaires arrêtés après l'assassinat de l'Adjudant Eddy Claude Nyongera et détenus à la prison centrale de Ngozi, tous accusés d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État, participation à des bandes armées et possession illégale d'armes ont été signifiés à la dernière minute que leur procès a été reportés pour des raisons non expliquées. Ils devaient être entendus le 30 septembre 2016 dans les enceintes de la prison de Ngozi par des juges de la Cour suprême de Bujumbura. Ce qui a suscité des inquiétudes de manipulation de la justice. "L'audience n'a pas eu lieu car nous n'avons pas encore eu le temps de rencontrer nos clients et de consulter leur dossier", a précisé l'un des avocats. L'affaire a été ajournée au mercredi le 5 octobre 2016. Les prévenus sont des agents de sécurité. Ils avaient été appréhendés le 14 septembre sur leur lieu de travail dans la capitale Bujumbura notamment puis conduits à la prison de Ngozi. L'adjudant Eddy Claude Nyongera avait été arrêté le même jour. La police avait annoncé sa mort quelques heures après son arrestation.

Les interpellés étaient au nombre de 23 dont 15 militaires de catégorie Sous-officiers et hommes de troupes et 8 policiers. Cinq autres d'entre eux sont encore détenus au SNR.

## ***II. FAITS SECURITAIRES***

### ***II.1. LE PHENOMENE DE CADAVRES***

#### **Un corps d'un homme retrouvé dans les eaux de la rivière Ruvyironza**

Un corps d'un certain Jean Pierre Nimubona connu sous le surnom de Baracco a été découvert, tôt le matin du 26 septembre 2016, flottant dans les eaux de la rivière Ruvyironza à Nyambirigi. La victime est native de Buhogo en commune Nyabihanga de la province de Mwaro au centre du Burundi. Le corps portait une trace de balle au niveau du cœur. C'est le 9<sup>ème</sup> corps repêché depuis mi-août dans les eaux des rivières, Mubarazi, Rusizi et Ruvyironza.

#### **Deux corps sans vie retrouvés dans la province de Rumonge**

En date du 26 septembre 2016, le premier corps sans vie a été repéré dans un champ de thé sur la colline de Gisenyi, à Burambi en province Rumonge. Il était en état de décomposition.

L'autre cadavre se trouvait sur la colline de Murambi, zone de Buruhukiro, à Rumonge. Le corps a été découvert samedi dernier. Il a été directement inhumé par l'administration sans aucune forme d'expertise médicale, selon une source locale.

### ***II.2. DES ATTAQUES ARMEES***

#### **Une femme tuée par son mari en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2016, Nestor Misago, un militaire en fonction a tué par machette sa femme du nom de Chadia Wacawaseme sur la colline Wabake, en commune Butaganzwa, province Ruyigi. Le militaire a été sauvé par des policiers qui sont vite intervenus juste au moment où il allait être lui aussi tué par une foule en colère.

#### **Une personne blessée au cours d'une embuscade tendue sur la RN5, en commune Gihanga, province Bubanza**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2016, un passager d'un véhicule type Probox a été grièvement blessé par balle vers 20 heures lors d'une embuscade tendue sur la RN5 dans la localité de Kagwema entre Bubanza et Cibitoke sur la route Bujumbura-Cibitoke. Les auteurs de l'attaque seraient venus de RDC. Selon nos sources, les forces de sécurité sont aussitôt intervenues et les malfaiteurs ont pris le large sans être appréhendés. Les usagers de la route en question parlent d'une recrudescence des embuscades.

#### **Une personne tuée en commune Butaganzwa, province Ruyigi**

Dans la nuit du 30 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2016, le nommé Siméon Ndayizeye a été battu par son fils puis succombé de ces blessures en commune Butaganzwa, province de Ruyigi. Selon des sources sur place, la victime est décédée samedi le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et l'auteur a été arrêté pour question d'enquête.

### **II.3. AUTRES FAITS RAPPORTES**

#### **Un jeune blessé par un policier en commune Matongo, province de Kayanza**

Un jeune garçon du nom de Gentil, élève de 8<sup>ème</sup> année à Bandaga, commune de Matongo, province de Kayanza a été blessé à la jambe par balle en fin d'après-midi vers 16 heures en date du 30 septembre 2016. Selon un témoin, le garçon n'a pas obtempéré aux ordres d'un agent de police qui sécurisait le passage de la première dame Denise Bucumi Nkurunziza en déplacement en province Kayanza. La jeune victime a été conduite à l'hôpital local pour y être soigné. Le risque de demeurer un handicapé physique est évident. Dans un pays où les droits de l'homme sont reconnus, ce jeune homme devait être dédommagé par les services de l'Etat, selon un des DDHs.

#### **Nouvelles manifestations des membres du CNDD-FDD contre le rapport de l'ONU en Mairie de Bujumbura**

En date du 1<sup>er</sup> octobre 2016, le rassemblement s'est déroulé devant les bureaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, dans le centre-ville de Bujumbura. L'action a été initiée par des organisations de la société civile proches du pouvoir. Y ont pris part également des administrateurs des communes urbaines, l'assistant du ministre de l'intérieur, des pasteurs ainsi que des leaders musulmans. Les manifestants ont scandé des slogans qui injuriaient les experts indépendants de l'ONU les traitant de criminels « abagesera » qui ont produit récemment un rapport sur la situation des droits de l'homme au Burundi. La manifestation est intervenue au lendemain de la décision de l'ONU de lancer une commission d'enquête sur le Burundi.

#### **Fuite d'un officier supérieur de la FDN**

Le Major Clément Hamenyimana, ex-FAB et commandant en second du 221<sup>ème</sup> Bataillon Camp Ruyigi, a fui le pays en date du 28 septembre 2016. Selon des sources de ses proches, le militaire a fui un plan d'exécution qui le visait après des tortures et une tentative d'emprisonnement dont il avait été victime quelques semaines avant chez lui au quartier Shatanya, commune et province Gitega par des agents de l'API en déplacement avec le Président de la république dans la province de Gitega.

#### **Arrestation violente d'un Officier de la FDN et sa fille au centre-ville de Gitega**

Une tentative d'arrestation violente d'un officier de la FDN ex-FAB par la police a causé le désordre dans le centre-ville de Gitega dans la journée du 27 septembre 2016. Ce militaire ex-FAB a résisté face à des policiers en nombre. Il a été torturé, malmené et humilié devant sa fille qui l'accompagnait. Pleurant tous les deux, ils ont été acheminés au commissariat provincial de la police avant d'être libéré car la victime n'avait commis aucune infraction, simplement victime d'un plan d'exécution qui a déjà emporté plusieurs militaires et policiers ex-FAB. Des journalistes qui cherchaient à s'enquérir de la situation ont été eux aussi repoussés violemment par la police.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

La hantise d'une rébellion imminente qui combat le pouvoir du Président Pierre Nkurunziza est la source de multiples cas de violations du droit à la vie, des cas d'arrestations arbitraires et illégales.

Le phénomène des attaques armées et des cadavres démontre une fois de plus une situation sécuritaire précaire qui mérite une attention particulière.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

#### **A) Au Gouvernement du Burundi**

- De mettre fin sans tarder à la violence d'Etat et aux violations des droits de l'homme en assurant la sécurité et la protection de la population sans discrimination ;
- De démanteler et désarmer la milice de la ligue des jeunes Imbonerakure qui sème la terreur dans le pays et qui s'est substituée à l'administration et aux corps de sécurité ;
- De ne pas attiser le feu en mettant en avant des voies de violence dans la résolution du conflit politique en cours dans le pays ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De mettre en avant le principe de l'égalité de tous les citoyens devant la loi
- De créer des classes de redoublement en 10<sup>ème</sup> année et de permettre aux élèves de la 9<sup>ème</sup> année de reprendre la classe dans le but de réduire le nombre d'élèves victimes du changement du système éducatif burundais ; De se soucier de la situation d'insécurité alimentaire dont souffre la majeure partie de la population burundaise.

#### **B) A l'UA**

- De mettre en application sa décision qui consistait à envoyer une force militaire de protection de la population burundaise en détresse.

#### **C) Au conseil de sécurité des Nations Unies**

- De prendre toutes les résolutions susceptibles de restaurer la paix dans le pays et de garantir la protection des droits humains ;
- De mettre en application la décision prise d'envoyer une force de protection de la population burundaise.

#### **D) A la Médiation et à l'EAC**

- D'amener le régime du Président Pierre Nkurunziza autour d'une table des négociations pour un dialogue inclusif, sincère afin de trouver une solution politique durable à la crise ;
- De prendre des sanctions si le pouvoir burundais continue à décliner l'offre de la Médiation.

#### **E) A la population**

- De rester solidaire et de ne pas céder aux sollicitations et enseignements divisionnistes ou toute sollicitation dans le sens de la violence ;
- De dénoncer tout acte de nature à semer ou à entretenir l'insécurité.

#### **F) A la CPI**

- D'accélérer les procédures d'analyse des dossiers lui soumis et procéder aux inculpations qui s'imposent.